

CS.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-650 DU 29 DECEMBRE 2000

Autorisant Madame ADANKPO Cécile épouse
JAGODE à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République
du Bénin ;

VU la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;

VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la
Présidence de la République et des Ministères ;

VU le décret n°97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de
l'homme ;

VU la requête de Madame ADANKPO Cécile épouse JAGODE
et l'ensemble des pièces produites ;

Sur rapport du garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des
droits de l'homme ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 13 décembre 2000.

.../...

DECRETE

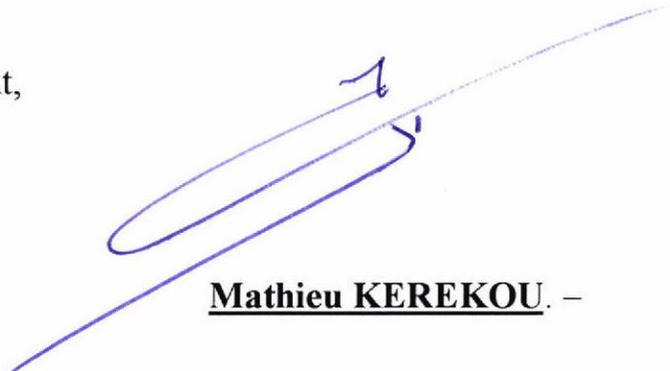
Article 1^{er} : Madame ADANKPO Cécile épouse JAGODE, née vers 1967 à Hounnontin (BOPA), Département du Mono (République du Bénin), de ADANKPO Bernard et de SOSSOU Ayaba, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée Madame ADANKPO Cécile épouse JAGODE, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal officiel.-

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU. -

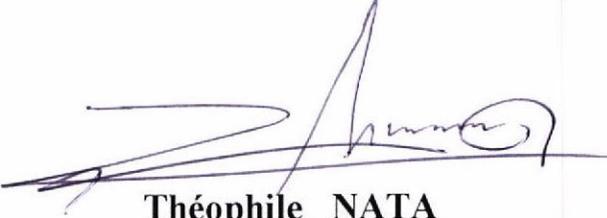
Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,


Bruno AMOUSSOU.-

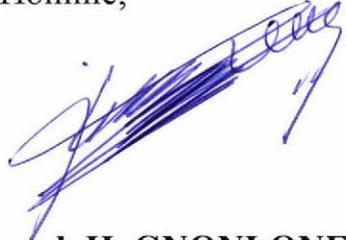
.../...

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme,



Théophile NATA
Ministre intérimaire



Joseph H. GNONLONFOUN

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MAEC- MJLDH 4 Autres ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGIG-
DGDDI 5 BN - DAN- DLC 3 GCONB- DCCT- INSAE 3 BCP- CSM- IGAA 3
UNB- ENA- FASJEP 3 INTERESSEE 1 JO 1.